

Office fédéral du développement territorial ARE
Section Politique des transports
3003 Berne

Zurich, le mercredi 23 octobre 2013

Prise de position sur l'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015

Mesdames, Messieurs,

La Fédération Infra est l'organisation des constructeurs suisses d'infrastructure et représente à ce titre les intérêts de quelque 200 entreprises membres. Nous vous remercions cordialement de la possibilité qui nous est donnée de prendre position sur le projet du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015. Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne prenons position qu'en principe sur le projet, sans nous exprimer sur les différents projets.

La Fédération Infra salue l'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015. Il est toutefois important que le financement d'autres projets de construction pour la route et le rail soit garanti en temps utile. Les moyens réservés dans le cadre de la loi sur le fonds d'infrastructure, visant à améliorer les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations, sont pratiquement épuisés avec la libération proposée. Comme le volume du trafic augmentera sans discontinuer également dès 2020, une attention particulière doit être vouée au financement à moyen et à long terme des infrastructures de transport.

Le volume d'investissement des projets d'agglomération de la 2^e génération, dont la Confédération atteste un bon, voire très bon rapport coût/profit, s'élève à 20 milliards de francs. La Confédération participe aux projets à hauteur de 30 à 50 pour cent. De ce fait, les subventions demandées à la Confédération, issues des projets d'agglomération, représentent en tout 6 à 10 milliards de francs. Seul 1,9 milliard de francs est toutefois disponible dans le fonds d'infrastructure.

La différence entre le besoin d'investissement et les moyens disponibles jusqu'en 2027 est donc extrême. Le volume de trafic dans les villes et les agglomérations augmentera toutefois aussi dans le futur. Pour prévenir un effondrement du trafic, d'autres ressources doivent être mises à la disposition des projets d'agglomération de 3^e et 4^e générations (2019 – 2027).

Une importance élevée est à accorder à la liquidité du fonds de l'avis de la Fédération Infra. Comme le révèle le rapport sur le plan financier 2014 – 2016, la liquidité du fonds d'infrastructure chute en 2016 à 126 millions de francs seulement. Ceci devient critique dans la mesure où la loi sur le fonds d'infrastructure (LFI_{Inf}) prescrit ce qui suit:

- Les versements au fonds d'infrastructure sont définis de manière à ce que les tâches financées par le fonds et les autres tâches prévues à l'art. 86, al. 3, Cst. disposent de moyens suffisants (art. 2, al. 3 LFI_{Inf}).
- Le fonds ne doit pas s'endetter (art. 9, al. 1 LFI_{Inf}).

Le degré élevé d'urgence des projets de la 2^e génération, pour laquelle les ressources doivent maintenant être libérées, est reconnu. Il faut par conséquent éviter à tout prix que des projets prêts à être construits soient reportés, voire bloqués pour une durée indéterminée du fait d'une éventuelle pénurie de liquidités du fonds d'infrastructure à partir de 2016. C'est pourquoi la Confédération doit veiller en temps utile à ce que la liquidité du fonds d'infrastructure soit garantie à long terme.

De manière analogue au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), le Conseil fédéral veut créer pour la route un Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (NAF). De l'avis de la Fédération Infra, il est judicieux de financer à l'avenir des projets routiers résultant des projets d'agglomération par le NAF et de procéder de même par le FIF pour tous les projets ferroviaires, également dans les agglomérations. La concurrence existante entre les projets ferroviaires et routiers disparaît de la sorte au sein du même véhicule financier. La Fédération Infra appuie la création d'un Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (NAF), et l'intégration du fonds d'infrastructure dans celui-ci. Il est ainsi possible de dissocier le financement de la route et du rail.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position, en nous tenant à votre entière disposition si vous aviez des questions à poser.

Avec nos meilleures salutations

Fédération Infra

Urs Hany

Président

Benedikt Koch

Directeur

Copies à:

- Société suisse des entrepreneurs SSE, Weinbergstrasse 49, 8042 Zurich
- constructionsuisse, Weinbergstrasse 55, 8042 Zurich
- Union suisse des arts et métiers USAM, Schwarztorstrasse 26, 3001 Berne
- Economiesuisse, Hegibachstrasse 47, 8032 Zurich
- Conférence suisse des Directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, DTAP, Haus der Kantone, Speichergasse 6, 3000 Berne 7
- routesuisse – Fédération routière suisse FRS, Mittelstrasse 32, 3001 Berne
- Service d'information pour les transports publics LITRA, Spitalgasse 32, 3011 Berne